

## Synthèse politique N°2 :

# La politique de l'UE dans le domaine de la migration et du développement — l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM)

Juin 2012

[www.ae-platform.org](http://www.ae-platform.org)



Africa-Europe Platform



*« Nous définissons un cadre d'action stratégique clair et cohérent en matière de migration et de développement. C'est seulement en renforçant son dialogue et sa coopération avec les pays partenaires que l'UE sera mieux armée pour encadrer le phénomène migratoire sur son territoire et dans le contexte international. La nouvelle Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM) constitue le cadre stratégique ad hoc pour conférer une valeur ajoutée à l'action de l'Union et des États membres dans ce domaine. »*

— Cecilia Malmström, Commissaire chargée des Affaires intérieures<sup>1</sup>

## Sommaire

1. Introduction.....	3
2. L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM) .....	3
3. Analyse .....	6
1. L'approche centrée sur les migrants de l'AGMM .....	6
2. Le quatrième pilier .....	6
2.1 Les diasporas en tant que partenaires pour le développement .....	6
2.2 Investissement de la diaspora dans les pays d'origine.....	8
2.3 Intégration des « migrants » sur le marché du travail européen.....	8
2.4 Les inconvénients de la migration.....	9
3. Financement pour les organisations de la diaspora.....	10
4. Recommandations politiques.....	11
5. Conclusion .....	12
6. Références.....	13

---

<sup>1</sup>Communiqué de presse de la CE, 18 novembre 2011 ; <http://europafrica.net>, 22-11-2011



## 1. Introduction

Voici la seconde édition d'une série d'e-synthèses politiques publiées par la Plateforme Afrique-Europe, un réseau d'organisations de la diaspora africaine à l'échelle européenne. L'objectif principal de ces e-synthèses politiques est d'améliorer les connaissances des organisations de la diaspora sur les questions des politiques de migrations et du développement (M&D) ainsi que de sensibiliser les législateurs aux points de vue des organisations de la diaspora africaine à propos des questions clés des politiques de M&D.

L'e-synthèse politique N°1 comprenait un aperçu des documents de l'UE publiés entre 1999 et 2011. Elle traitait plus en détail du Programme thématique « Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile » (document de stratégie jusqu'en 2013) et le « Partenariat stratégique Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi 7 » (plan d'action jusqu'en 2013) qui font partie de l'Approche globale de l'UE en matière de migrations.

## 2. L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM)

Depuis 2005, près de 300 projets liés aux migrations ont été financés par la Commission européenne dans des pays non membres de l'UE, s'élevant au total à 800 millions d'euros (cf. [MEMO/11/801](#) pour quelques exemples concrets). L'évaluation de l'Approche globale de la question des migrations (AGM) effectuée durant le premier semestre 2011 a confirmé la valeur ajoutée de ce cadre d'action stratégique. De plus, l'évaluation a indiqué qu'il y avait besoin de renforcer la cohérence politique avec les autres politiques pertinentes de l'UE ainsi que d'améliorer l'équilibre thématique et géographique. Suite à cette évaluation et en raison de la nécessité d'une politique migratoire cohérente et complète pour l'UE, la Commission a publié le 18 novembre 2011 la communication « L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité » (AGMM) comme base d'une nouvelle application future de

Poursuivant l'Approche globale en matière de migrations, la Commission a publié une communication intitulée « L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité » (AGMM) en novembre 2011.

Le but de cette e-synthèse est d'analyser de façon approfondie cette communication du point de vue de la diaspora africaine, et de formuler des recommandations s'appuyant sur la pratique pour les législateurs.

Plusieurs experts de la diaspora africaine ont été contactés afin de remplir un questionnaire sur l'AGMM. La contribution des experts a été incluse dans l'analyse et dans les recommandations suivant la partie descriptive de cette e-synthèse. Les suggestions collectées auprès de la diaspora ont pour objectif d'améliorer la mise en œuvre pratique de l'AGMM.

Si vous souhaitez contribuer aux prochaines e-synthèses ou si vous avez des idées de sujets futurs, merci de nous contacter par e-mail : [info@ae-platform.org](mailto:info@ae-platform.org).

l'AGMM, plus stratégique et plus efficace. (<http://europafrika.net>) Cette nouvelle approche place la mobilité des ressortissants de pays tiers au centre et vise à développer des partenariats plus durables et axés sur l'avenir.

Le premier échange d'opinions concernant la nouvelle AGMM du Groupe de travail de haut niveau « Asile et migration » (GTHN), un Conseil de l'Union européenne, a eu lieu le 25 novembre 2011. Les conclusions du Conseil sur l'AGMM ont été publiées par le Conseil de l'Union européenne en mai 2012. Le Conseil a accueilli favorablement « la communication de la Commission en tant que contribution vers un cadre d'action politique plus cohérent, systématique et stratégique en ce qui concerne les relations avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de la mobilité ».

Les moteurs de l'AGMM sont les dialogues sur les migrations et la mobilité avec les pays non membres de l'UE. L'approche centrée sur les migrants de l'AGMM est fondée sur le principe selon lequel les migrants sont au cœur de



## Synthèse politique n°2 : L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM)

l'analyse et de toute action et doivent être mis en mesure d'accéder à une mobilité sûre. Elle devrait s'articuler et être mise en œuvre autour d'un dialogue renforcé avec les diasporas, les groupes de migrants et les organisations pertinentes. (COM(2011) 743 final : 6,7)

Les priorités thématiques de l'AGMM sont exprimées par la voie de quatre piliers d'importance égale :

- (1) l'organisation et la facilitation de l'immigration légale et de la mobilité ;
- (2) la prévention et la réduction de l'immigration clandestine et de la traite des êtres humains ;
- (3) la promotion de la protection internationale et le renforcement de la dimension extérieure de la politique d'asile ;
- (4) la maximisation de l'impact des migrations et de la mobilité sur le développement.

Le troisième pilier est le nouveau pilier ajouté aux trois autres qui faisaient déjà partie de l'AGM.

Parmi les quatre piliers listés ci-dessus, le quatrième — la maximisation de l'impact des migrations et de la mobilité sur le développement — présente un intérêt particulier pour cette e-synthèse. Les priorités opérationnelles de ce pilier, exposées dans la communication de la Commission, sont listées dans le tableau 1.

Les priorités géographiques sont soutenues par l'établissement de dialogues régionaux et bilatéraux. Les dialogues régionaux concernant l'Afrique sont le Partenariat stratégique Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi ainsi que le processus de Rabat pour l'Afrique de l'Ouest. Les possibilités d'un cadre d'action sous-régional supplémentaire dans la Corne de l'Afrique et dans l'Afrique de l'Est doivent être étudiées plus amplement par l'UE. La CE a établi des dialogues bilatéraux avec un nombre limité La dernière partie de la Communication traite du financement et du suivi. Il est recommandé que le soutien à l'AGMM continue d'être assuré par l'intermédiaire d'un ensemble d'instruments financiers complémentaires élaborés par l'UE et par ses États membres. Les instruments de l'UE comprennent les instruments externes géographiques et thématiques, le futur Fonds « asile et migration » et le futur Fonds pour la sécurité intérieure. En ce qui concerne le suivi, les résultats de l'AGMM doivent être consignés

de partenaires clés afin de compléter les processus régionaux. Le Nigéria et l'Afrique du Sud sont des exemples de pays africains avec lesquels des dialogues bilatéraux sont mis en place.

En tant que mécanismes de mise en œuvre pour l'AGMM, la Commission propose une série complète d'outils de connaissance, de dialogue et de coopération ainsi que deux cadres d'action de partenariat taillés sur mesure, les partenariats pour la mobilité (PM) et les programmes communs pour les migrations et la mobilité (PCMM). Les PCMM sont négociés lorsqu'il existe un niveau avancé de coopération, mais il n'inclut pas encore toutes les obligations et tous les engagements d'un PM. Ces deux cadres d'action pour un partenariat bilatéral sont négociés entre l'UE et chaque pays concerné comme des engagements mutuels non contraignants au plan formel.

Dans la communication, la Commission fait la promotion de deux autres outils. Des centres de ressources en matière de migrations et de mobilité seront installés dans les pays partenaires. Ces centres devraient fournir des ressources et une assistance aux personnes dans les domaines de l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et de compétences, ils devraient aussi assister les autorités dans les pays partenaires et les états membres de l'UE en vue d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et de favoriser les retombées positives en termes de développement. De plus, le portail de l'UE sur l'immigration

(<http://ec.europa.eu/immigration/>) aide les migrants à prendre des décisions mieux éclairées à propos des migrations et de la mobilité vers l'UE. (<http://europafrika.net>, 22-11-2011)

dans un rapport d'avancement bisannuel à partir de juin 2013 et être diffusés par le biais d'un site Internet spécifique.

La Communication explique que l'Approche globale sera mise en œuvre de manière conjointe par la Commission européenne et par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), y compris les délégations et les pays membres de l'UE. Il est attendu que le Conseil



## Synthèse politique n°2 : L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM)

européen donne des conseils sur la poursuite de la mise en œuvre des propositions mentionnées dans la communication. La Communication travaillera par la suite en coopération étroite avec les états membres de l'UE afin de garantir que les directives soient appliquées.

**Tableau 1 : Priorités opérationnelles de l'AGMM — Quatrième pilier**

Sujets abordés	Spécification des priorités opérationnelles
Diaspora et groupes de migrants	Assister et travailler avec des associations de la diaspora en Europe désireuses de contribuer au développement de leur pays d'origine <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place une plateforme de la diaspora à l'échelle européenne</li><li>• Établir une banque de données des organisations de la diaspora basées dans les différents pays membres de l'UE</li><li>• Aborder les droits des migrants et l'autonomisation des migrants</li></ul>
Fuite des cerveaux	Atténuer la fuite des cerveaux <ul style="list-style-type: none"><li>• Respecter le code de pratique de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé</li><li>• Faciliter la migration circulaire, par ex. des personnels de santé</li><li>• Directive « carte bleue » concernant l'admission de migrants hautement qualifiés (2009/50/CE)<sup>2</sup></li></ul>
Renforcement des capacités	Soutenir le renforcement des capacités dans les pays partenaires <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre au sérieux les inconvénients associés aux migrations : par ex. leur coût social et le risque de voir les ménages dépendre des revenus provenant des envois de fonds.</li></ul>
Intégration de la politique	Intégrer véritablement les migrations dans la philosophie du développement d'un vaste éventail de politiques sectorielles (agriculture, santé, éducation, etc.).
Profils migratoires	Utiliser des profils migratoires élargis pour fournir un corpus de données factuelles de meilleure qualité et plus durable sur les corrélations entre les migrations et le développement.
Envois de fonds	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner la création de véhicules d'investissement pour la diaspora</li><li>• Examiner l'intérêt de créer un forum annuel sur les envois de fonds et procéder à une étude de faisabilité d'un portail commun de l'UE sur les envois de fonds</li></ul>
Partenariats public-privé	Impliquer les PME et les entrepreneurs migrants dans les échanges commerciaux, les investissements et les transferts de compétences entre les États membres de l'UE et les pays partenaires
Pays partenaires / migration circulaire	Aider les pays partenaires à identifier et à contrôler les recruteurs de bonne foi en vue d'autonomiser les migrants, notamment pour faciliter la migration circulaire.

<sup>2</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:155:0017:0029:EN:PDF>



### 3. Analyse

Il n'est pas possible de couvrir et de commenter tous les aspects de l'AGMM du point de vue de la diaspora africaine dans cette e-synthèse. Par conséquent, elle se concentre sur « l'approche centrée sur les migrants » envisagée par l'AGMM, sur des éléments du quatrième pilier — la maximisation de l'impact des migrations et de la mobilité sur le développement — et sur les possibilités potentielles de financement émanant de l'AGMM pour les organisations de la diaspora.

Un questionnaire relatif à ces aspects a été envoyé à 42 experts de la diaspora africaine en Europe, en anglais et en français. Neuf questionnaires complétés nous ont été retournés.

#### 1. L'approche centrée sur les migrants de l'AGMM

La communication de la CE sur l'AGMM défend une approche centrée sur les migrants. Cette approche est « fondée sur le principe selon lequel les migrants sont au cœur de l'analyse et de toute action et doivent être mis en mesure d'accéder à une mobilité sûre ». (COM(2011)743final, Bruxelles 18/11/2011 : 7)

L'approche de l'UE est-elle vraiment centrée sur les migrants ? À ce sujet, les opinions des personnes interrogées diffèrent. Environ les deux tiers sont d'accord pour dire que l'approche de l'UE est centrée sur les migrants ou l'est en partie tandis qu'un tiers n'est pas de cet avis.

Une des personnes interrogées a déclaré que « il existe un consensus au niveau institutionnel entre l'UE et ses pays membres sur le fait qu'une approche commune doit être centrée sur les migrants. Cependant, les pressions politiques... signifient qu'en pratique cet objectif est subsumé ou altéré. »

Afin que l'approche de l'UE soit (plus) centrée sur les migrants, différentes propositions ont été faites. Tout d'abord, il est réellement nécessaire de distinguer entre « migrants » et « diasporas » que ce soit au niveau conceptuel ou bien dans la pratique. Par exemple, les migrants ayant récemment immigré vers l'Europe ont souvent des besoins très différents par rapport aux migrants de la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> génération qui font encore partie de la diaspora. Les initiatives de

projet de l'UE devraient inclure un dialogue avec la diaspora africaine et il devrait y avoir un partenariat étroit avec les différentes organisations de « migrants » et de la « diaspora ». De plus, il faudrait éviter que les politiques migratoires soient dupliquées au niveau national et au niveau de l'UE.

Il est de l'intérêt des experts que l'approche de l'UE devienne bien plus centrée sur les migrants ainsi que sur la diaspora en particulier. Comme l'a proposé la Commission, les experts partagent l'avis qu'un dialogue doit être instauré avec la diaspora ainsi qu'une coopération étroite avec les organisations de migrants et de la diaspora. De cette manière, les politiques pourraient être révisées et améliorées, les organisations seraient mieux informées et elles pourraient mieux assister leurs membres. L'inclusion des états membres dans les dialogues pourrait éviter la duplication des politiques migratoires au niveau national et au niveau de l'UE.

#### 2. Le quatrième pilier

##### 2.1 Les diasporas en tant que partenaires pour le développement

La commission propose que « l'approche centrée sur les migrants devrait s'articuler et être mise en œuvre autour d'un dialogue renforcé avec les diasporas, les groupes de migrants et les organisations pertinentes ».

(COM(2011)743final, Bruxelles 18/11/2011 : 6)  
« Des plateformes de dialogue formel et informel avec la diaspora en vue d'échanger des points de vue sur les politiques en matière de migrations et de développement pourraient être utilisées pour tirer profit de l'expertise de la diaspora ainsi que pour propager des informations sur le financement et les projets. » (document de travail des services de la Commission, 2011 : 9)

Tous les experts s'accordent sur le fait qu'un dialogue entre l'UE, la diaspora et éventuellement d'autres intervenants à propos des politiques en matière de migrations et de développement est utile. Selon les experts, un tel dialogue doit être inhérent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en matière de développement et de migrations. Cela est important en vue de constituer des réseaux et d'établir également des liens entre des communautés bien établies et des groupes ayant





## Synthèse politique n°2 : L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM)

récemment migré. Ce dialogue permettrait également de mieux apprécier la contribution des diasporas au développement de leur pays d'origine, leur double culture et leur double appartenance. Les personnes appartenant à la diaspora sont des experts qui connaissent bien les problèmes de leurs pays d'origine et ceux de l'UE. Un grand nombre de personnes appartenant à la diaspora sont des professionnels hautement qualifiés et expérimentés. Par conséquent, le dialogue augmenterait l'efficacité des projets et il constitue un moyen unique d'unir les forces. Concernant les résultats à long terme, le fait de reconnaître et de responsabiliser la diaspora en tant que co-agents de développement permettrait de créer des emplois dans les pays d'origine et donc, de décourager et éventuellement de prévenir une migration en partie illégale. De plus, la responsabilisation de la diaspora résulterait en une meilleure intégration des communautés de migrants en Europe.

Au sujet de cette proposition, nous avons demandé aux experts comment établir un dialogue structuré et coopératif entre la diaspora africaine en Europe et l'UE sur le plan pratique.

Ils considèrent le renforcement des capacités, la constitution de réseaux et la défense d'intérêts comme étant des outils importants pour construire un dialogue renforcé. En outre, des structures doivent être créées à l'échelle de l'UE et des pays membres pour permettre un tel dialogue. Il faudrait mettre en place des tables rondes régulières avec les législateurs ainsi que les diasporas de même que coordonner les politiques de développement international ainsi que les activités de co-développement avec les diasporas. Un exemple de structure organisationnelle suggéré est illustré en figure 1. Il est important d'investir financièrement dans des organisations de base. L'UE devrait

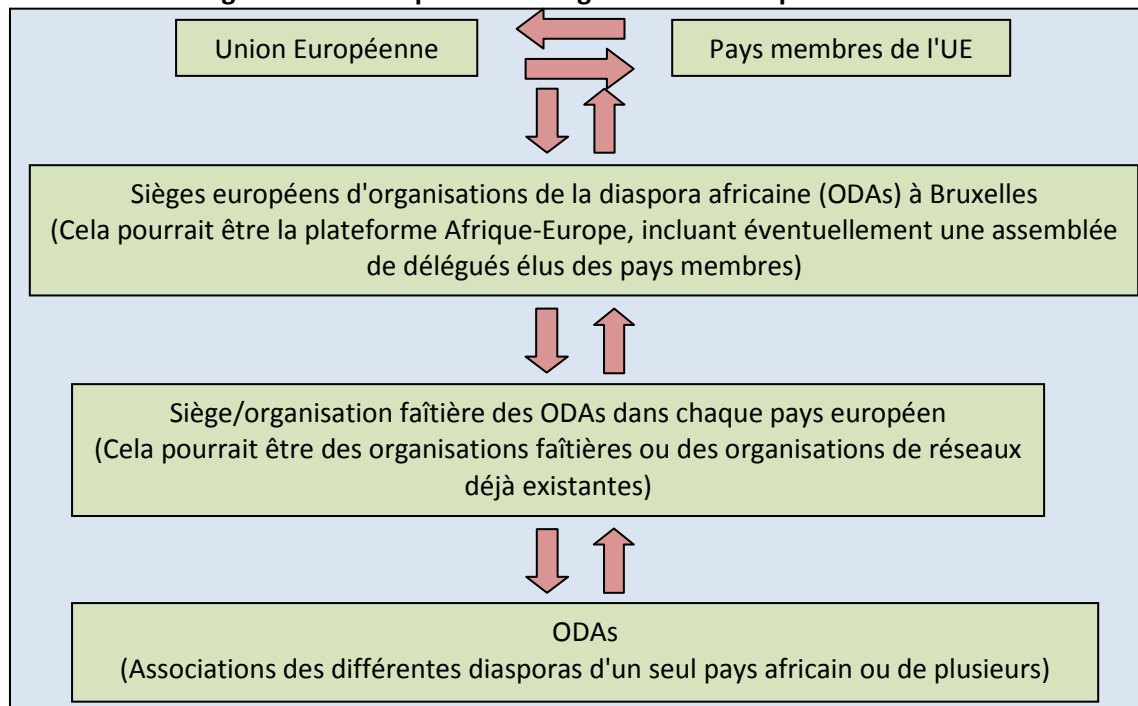
reconnaître les disparités entre les différents pays et agir en conséquence. Pour ne citer qu'un exemple, la puissance des réseaux de migrants diffère fortement entre les pays membres de l'UE. Organiser un sommet entre la Commission et la plateforme Afrique-Europe constitue une autre idée. Une des personnes interrogées propose de mettre en place une structure sérieuse composée de représentants élus de la diaspora.

Plusieurs personnes interrogées s'accordaient sur le fait que le projet de Plateforme européenne de la diaspora africaine pour le développement (EADPD) est l'approche la plus prometteuse pour créer un réseau représentant la diaspora africaine en Europe avec lequel l'UE pourra établir un dialogue et négocier.

Les experts ont suggéré une liste détaillée de sujets que la CE devrait aborder avec la diaspora en vue d'exploiter le potentiel des migrations comme moteur clé pour le développement. Parmi ces sujets : l'envoi de fonds, le transfert de connaissances, l'application de connaissances locales et la transmission de contacts locaux fournis par la diaspora aux autres parties prenantes, la consultation de communautés de la diaspora par des responsables du développement international et de la politique étrangère, par ex. des ambassadeurs partant en Afrique, l'implication de la diaspora dans les PME, le volontariat de la diaspora, la régularisation des migrants illégaux et leur autonomisation, le renforcement des capacités des organisations de la diaspora africaine, des stratégies politiques telles que des représentants de la diaspora africaine dans l'Union africaine, les stratégies concernant les priorités pour le développement et les investissements de l'UE et les migrations contrôlées. Ces sujets devraient être divisés en catégories permettant l'organisation de discussions constructives et l'invitation des experts de la diaspora africaine sur les sujets concernés.



Figure 1 : Structure organisationnelle pour un dialogue entre la diaspora africaine et l'UE



## 2.2 Investissement de la diaspora dans les pays d'origine

La Commission essaie d'évaluer quels outils d'investissement seraient utiles pour « canaliser les contributions volontaires de la diaspora, et affecter des ressources européennes à la promotion des initiatives et investissements axés sur le développement dans les pays prioritaires ». (COM(2011)743final, Bruxelles 18/11/2011 : 20)

Les outils d'investissement pour la diaspora servant à améliorer l'impact sur le développement des investissements effectués dans le pays d'origine qui ont été proposés par les personnes interrogées sont : un allègement fiscal sur l'envoi de fonds, un soutien pour les entreprises et les investisseurs de la diaspora — par exemple, sous la forme d'un accès aux législateurs européens et africains ainsi qu'aux banques centrales et aux ministres des Finances — une compréhension approfondie des disponibilités sur le terrain grâce à une meilleure recherche concernant les opportunités financières existantes, un soutien aux initiatives locales éducationnelles, agricoles et socio-culturelles, et un accès facilité aux banques de crédit et d'investissement pour permettre aux entreprises de la diaspora d'augmenter leur investissement dans leurs pays d'origine. Ils ont

insisté sur le fait qu'il faut des partenariats forts au lieu de programmes d'aide.

## 2.3 Intégration des « migrants » sur le marché du travail européen

Une autre question liée au rôle de la diaspora dans le domaine du développement qui a été soulevée par la Commission européenne est l'intégration effective des « migrants » sur le marché du travail européen.

Les personnes interrogées ont souligné plusieurs obstacles à l'intégration des « migrants » sur le marché du travail européen. Ils correspondent aux barrières linguistiques, c'est-à-dire un niveau de maîtrise insuffisant de la langue du pays de résidence, des barrières de compétences, y compris un manque de qualifications reconnues et de faibles niveaux d'éducation, des barrières à l'intégration sociale, une représentation négative des migrants dans les médias responsable d'une discrimination des migrants postulant pour des emplois et une pression politique dans certains pays en ce qui concerne le rôle des migrants sur le marché du travail. Lors de l'élaboration de politiques affectant les migrants, leur avis n'est pas souvent pris en considération. D'un autre côté, un expert a déclaré que les obstacles à l'intégration sont en fait la conséquence de politiques qui visent à





intégrer les migrants dans le marché du travail européen. Il est convaincu qu'ils n'ont besoin d'aucune assistance.

M. Tamas (2012 : 4) explique concernant l'Approche globale de la question des migrations que « malgré des progrès considérables, il existe toujours un écart entre le souhait des pays africains d'avoir plus d'opportunités pour étudier ainsi que travailler dans l'UE et les offres d'emploi plutôt limitées des états membres de l'UE ».

Nous avons également demandé aux personnes interrogées de proposer des mesures concrètes à mettre en place pour combattre les barrières à l'intégration. Pour une intégration réussie, les systèmes d'inscription au travail, les permis de travail et les visas doivent être accessibles aux migrants. De plus, les migrants doivent être informés des opportunités de formation, des cursus d'éducation ou de formation complémentaire qui leur donne la possibilité d'être plus adaptés aux marchés européens du travail — par ex. des formations professionnelles qui permettent d'adapter des qualifications médicales ou une formation d'infirmier existantes aux exigences des états membres de l'UE. En particulier les migrants possédant une formation technique devraient pouvoir actualiser leurs compétences techniques, par exemple par le biais de formations en informatique, pour rester compétitifs. L'insécurité de l'emploi et le manque d'accès aux prestations sociales habituelles constituent des problèmes importants pour les migrants. Souvent, ils ne peuvent pas porter plainte contre leur employeur s'il les traite mal. Il faudrait les encourager à devenir membres de syndicats locaux ainsi que leur en donner la possibilité. De même, des mesures devraient être mises en place pour combattre la discrimination de migrants et de la diaspora sur le marché et sur le lieu de travail. Cependant, une des personnes interrogées a souligné que leurs propres qualifications et compétences permettent aux personnes de la diaspora de s'intégrer dans le marché du travail. Elle est convaincue qu'ils n'ont besoin d'aucune assistance externe pour réussir à s'intégrer.

## **2.4 Les inconvénients de la migration**

« La maximisation de l'impact des migrations sur le développement des pays partenaires associée à la limitation de ses conséquences négatives restera une priorité essentielle de la nouvelle Approche globale ». (Document de travail des services de la Commission, 2011 : 2) « Les bénéfices des migrations pour le bien-être [des migrants] doivent être évalués par comparaison à leurs coûts sociaux, politiques et physiologiques éventuels. (Document de travail des services de la Commission, 2011 : 7)

Nous avons demandé aux personnes interrogées d'évaluer de 1 (= la moins négative) à 10 (= la plus négative) plusieurs conséquences (négatives) des migrations pour les pays d'origine. Parmi les trois conséquences négatives mentionnées, les coûts sociaux tels que les familles abandonnées derrière soi ont obtenu la note la plus haute (7,8), suivis de la fuite des cerveaux (7,4) et de la dépendance envers l'envoi de fonds (6,5). D'autres conséquences négatives citées sont l'isolation et l'aliénation des migrants et de ceux qui restent dans le pays d'origine, le manque de rapports avec le pays d'origine, la discrimination sur le lieu de travail et les incertitudes concernant le bien-être et le futur de la personne migrante.

Nous avons aussi demandé aux experts de faire des suggestions sur la façon dont ces conséquences négatives peuvent être surmontées ou du moins minimisées dans les pays d'origine. Les experts ont suggéré que les coûts sociaux pourraient être minimisés grâce à des contrôles des migrations plus flexibles pour les migrants et leurs familles et à des politiques facilitant le regroupement familial. La fuite des cerveaux peut être limitée par le biais du soutien au transfert de connaissances, une plus grande flexibilité en matière de visas et de permis de travail pour les travailleurs dans les secteurs clés pour garantir que la fuite de cerveaux ne soit pas permanente et que l'accès facilité au marché du travail des pays d'origine soit assuré. La dépendance aux marchés du travail étrangers pourrait être réduite en accordant des mesures d'incitation et un soutien aux investissements de la diaspora dans des entreprises, en particulier des PME, situées dans les pays d'origine ainsi que par la création d'emploi. Afin de diminuer



## Synthèse politique n°2 : L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM)

cet écart entre la diaspora et les pays d'origine, une situation politique stable est nécessaire et il faut responsabiliser les migrants pour qu'ils mettent des projets de développement en œuvre dans leurs pays d'origine. Une suggestion qu'un des experts considère comme une solution à tous les inconvénients de l'émigration est le développement de l'économie locale des pays d'origine.

Les experts sont en faveur de l'objectif de la Commission d'atténuer les inconvénients des migrations. Il existe plusieurs mesures permettant de limiter les conséquences négatives. Dans l'ensemble, celles qui ressortent sont : des lois plus flexibles en matière de migrations et de mobilité, le développement de l'économie locale et par conséquent du marché du travail local des pays d'origine.

### **3. Financement pour les organisations de la diaspora**

« En tant qu'initiatrices de projets de développement dans les pays d'origine, elles (les organisations de la diaspora) se sont établies comme des agents de développement vis-à-vis des législateurs ainsi que des donateurs. En conséquence, ces derniers ont graduellement ajusté leurs exigences de financement aux besoins et aux capacités des organisations de la diaspora. Ainsi, la ligne budgétaire des intervenants non-étatiques et des autorités locales pour le développement est également ouverte aux organisations de la diaspora.<sup>3</sup> » De plus, « les activités liées aux migrations sont de plus en plus financées par d'autres instruments financiers, y compris des instruments géographiques tels que le Fonds européen de développement (FED).<sup>4</sup> » (Document de travail des services de la Commission, 2011 : 4,12)<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup>Plus d'informations :

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non\\_state\\_actors\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_en.htm)

<sup>4</sup>Plus d'informations :

[http://ec.europa.eu/europeaid/what/migration-asylum/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/what/migration-asylum/index_en.htm)

<sup>5</sup>Informations complémentaires :

[http://ec.europa.eu/europeaid/what/civil-society/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/what/civil-society/index_en.htm);

[http://ec.europa.eu/europeaid/who/partners/civil-society/programmes\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/who/partners/civil-society/programmes_en.htm)

La majorité des personnes interrogées ne connaît pas les différents appels à propositions et les possibilités de financement disponibles pour les organisations de la diaspora de la part de l'UE. Lorsque nous avons demandé si, par le passé, les organisations auxquelles ils avaient affaire avaient posé leur candidature pour un financement par l'UE, trois ont confirmé qu'elles l'avaient fait et cinq ont indiqué que cela n'était pas encore le cas.

Celles qui avaient postulé pour des fonds ont rencontré plusieurs épreuves. Il a été mentionné que les cycles de financement de l'UE sont très programmatiques ainsi que bureaucratiques et qu'ils requièrent une expérience considérable en gestion de projet, rédaction d'offre et collecte de fonds, ce qui est souvent difficile pour les organisations de la diaspora. De plus, il arrive souvent que les faibles capacités financières des organisations ne répondent pas aux critères de référence de l'UE. Une des personnes interrogées explique que son organisation avait postulé pour des fonds avec succès par le passé, mais que des organisations partenaires avaient eu, en postulant pour un financement, des mauvaises expériences comme un manque de clarté concernant les critères de sélection pour le financement ainsi qu'une très lourde charge en matière de comptes-rendus.

Les raisons pour lesquelles les organisations n'ont pas encore postulé pour le moment comprennent le fait que certaines organisations ne sont pas encore assez établies, un manque d'information concernant les appels à propositions ou un manque d'expérience ainsi que la compétition perçue comme étant injuste avec des ONG existantes déjà bien établies.

L'accès au financement par l'UE reste un challenge pour les organisations de la diaspora africaine. La diaspora africaine n'est pas assez familiarisée avec les possibilités existantes et ne possède souvent pas les compétences et l'expérience nécessaires pour avoir droit à un financement. Cela ne s'améliorera sans doute qu'avec le temps — lorsque les organisations de la diaspora comprendront mieux les procédures de la CE et que la CE aura plus l'habitude de financer ces organisations. Discuter de ce sujet directement avec la diaspora, dans le cadre d'un dialogue renforcé, pourrait contribuer à résoudre ce problème.



## 4. Recommandations politiques

Ci-dessous, les recommandations politiques qui ont été faites à propos de l'AGMM sont résumées et regroupées en différents sujets abordés.

### 1. L'approche centrée sur les migrants de l'AGMM

- Faire la distinction entre « migrants » et « diasporas » étant donné que les personnes ayant récemment migré et les groupes établis de la diaspora ont des besoins et des intérêts différents
- La diaspora devrait être au cœur de l'AGMM.
- Établir un dialogue avec la diaspora et une coopération étroite avec les organisations de migrants et de la diaspora
- Éviter la duplication de politiques migratoires au niveau national et au niveau de l'UE en incluant les états membres dans le dialogue

### 2.1 Les diasporas en tant que partenaires pour le développement

- Instaurer un dialogue structuré avec la diaspora africaine, l'UE et les états membres (fig. 1)
- Une institution telle que la plateforme Afrique-Europe est considérée comme un bon partenaire pour l'UE afin de mettre en place un dialogue avec la diaspora africaine en Europe.
- Reconnaître les différences par exemple au niveau de la puissance des réseaux de migrants dans les pays de l'UE et agir en conséquence.
- Organiser régulièrement des tables rondes et des sommets
- Discuter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de développement et de migrations.
- Classer les sujets à aborder afin d'organiser des discussions efficaces et inviter les représentants de la diaspora africaine qui sont des experts sur le(s) sujet(s) concerné(s).

### 2.2 Investissement de la diaspora dans les pays d'origine

- Allègement fiscal sur l'envoi de fonds
- Soutenir les entreprises et les investisseurs de la diaspora — par exemple, sous la forme d'un accès aux législateurs européens et

africains aussi bien qu'aux banques centrales, ministères des Finances, etc.

- Créer une meilleure compréhension des disponibilités sur le terrain grâce à une recherche approfondie concernant les opportunités financières.
- Soutenir les initiatives locales éducationnelles, agricoles et socio-culturelles
- Faciliter l'accès aux banques de crédit et d'investissement dans les pays d'origine
- Des partenariats forts plutôt que des programmes d'aide

### 2.3 Intégration des migrants sur le marché du travail européen

- Systèmes d'inscription au travail et permis de travail accessibles
- Cours de formation, d'éducation et de formation complémentaire pour la diaspora
- Acceptation de diplômes étrangers — proposer des formations permettant de satisfaire aux exigences de l'UE
- Laisser les migrants défendre leurs droits et leurs intérêts dans des syndicats locaux
- Combattre la discrimination des migrants et de la diaspora sur le marché du travail
- Ne pas mettre en place trop de politiques de soutien parce que les migrants sont assez qualifiés et forts pour réussir à trouver des emplois en Europe.

### 2.4 Les inconvénients des migrations

- Des lois plus flexibles en matière de migrations et de mobilité pour les migrants
- Développement de l'économie locale, et par conséquent, du marché local du travail dans les pays d'origine.

### 3. Financement pour les organisations de la diaspora

- Publier des dépliants, des manuels et des conseils pour familiariser les organisations de la diaspora africaine avec le financement de l'UE
- Utiliser un dialogue renforcé pour discuter de ce sujet
- Assister et donner du temps à la diaspora pour acquérir les compétences et l'expérience nécessaires afin de postuler pour des fonds de l'UE



## 5. Conclusion

Nous pouvons donc conclure que la diaspora africaine en Europe est très ouverte à l'idée d'une coopération étroite avec l'UE et en particulier avec la CE. Une approche de la question des migrations et du développement centrée sur les migrants ainsi qu'un dialogue renforcé avec la diaspora, les groupes de migrants et d'autres organisations pertinentes sont accueillis favorablement. Heureusement, le Conseil de l'Union européenne partage cet avis. « Le Conseil convient que l'Approche globale devrait tenir compte de la perspective des migrants de manière adéquate. ... L'Approche devrait viser à une participation plus forte au dialogue et à la coopération concernant les questions des migrations et de la mobilité, de la part des pays tiers et de toutes les parties concernées pertinentes, y compris les organisations de la diaspora et des migrants. » (Conclusions du Conseil sur l'AGMM, 2012 : 4)

De plus, le Conseil accueille favorablement les politiques d'intégration des migrants dans le marché intérieur du travail des pays membres. « Le Conseil considère que les politiques d'intégration effective, y compris l'intégration sur le marché du travail, sont essentielles pour garantir que les migrants, les sociétés d'accueil et les pays d'origine puissent bénéficier du potentiel des migrations. À cet égard, le Conseil accueille favorablement les efforts pour développer plus profondément la coopération entre les états membres sur les politiques d'intégration. » (Conclusions du Conseil sur l'AGMM, 2012 : 5)

M. Tamas (2012 : 6) défend l'idée que mieux associer les priorités thématiques de l'Approche globale constitue un challenge pour l'UE. L'auteur déclare qu'un dialogue régulier et étroit avec les partenaires ainsi qu'une politique plus active en matière de visas peuvent être utilisés conjointement pour mieux organiser la mobilité, réduire les migrations illégales et promouvoir un développement mutuel entre les pays partenaires à long terme, par exemple par le biais d'un système entrée/sortie ou d'un programme de voyageurs enregistrés.

M. Tamas (2012 : 6) recommande aussi d'appliquer une approche pangouvernementale aux politiques migratoires afin d'éviter des incohérences entre les institutions de l'UE et les états membres de l'UE. Un mécanisme de coordination pour l'action bilatérale des états membres et l'action de l'UE pourrait être instauré.

Les réflexions de M. Tamas sont conformes avec les suggestions faites par la diaspora dans cette synthèse. Le fait que le Conseil soutienne le dialogue avec la diaspora et accueille favorablement les politiques visant à mieux intégrer les migrants dans le marché du travail de leur pays d'accueil constitue un signe positif.

À l'heure actuelle, il reste à voir si les recommandations proposées par la CE, les experts de la diaspora africaine et M. Tamas vont être développées plus en profondeur et si elles vont être mises en pratique par les législateurs de l'UE.



## 6. Références

Conseil de l'Union européenne. Conclusions du Conseil sur l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité, 9417/12, 03/05/2012 (Bruxelles, 2012). Consulté le 11 juin 2012 sur : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/12/st09/st09417.en12.pdf>.

Communiqué de presse de la CE, 18 novembre 2011. Consulté le 2 avril 2012 sur : <http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodeId=87b23f96-aafd-4802-8f03-25c745a4df7b&fileName=EUROPEAN+COMMISSION+-+PRESS+RELEASE.pdf&fileType=pdf>.

Site Internet de la CE : Communication sur l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM). Consulté le 24 avril 2012 sur : <http://ec.europa.eu/anti-trafficking/entity.action;jsessionid=YfnlThGktDttVgJYr6dwvtgfyQJJJD1n53Mxy8wRL2GmT0vLJLc!1740518636?id=5e75898d-e508-4f32-b6c4-13f495d6e879>.

Europafrica.net (2011). Une coopération et une mobilité renforcées au centre de la nouvelle stratégie de l'UE sur la question des migrations. Consulté le 2 avril 2012 sur : <http://europafrica.net>.

Europafrica.net (2012). L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité. (Janvier 2012). Consulté le 2 avril 2012 sur : <http://europafrica.net>.

Commission européenne. Document de travail des services de la Commission, Migration et développement, SEC(2011) 1353 final, 18/11/2012 (Bruxelles, 2011).

Commission européenne. L'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité, COM(2011) 743 final, 18/11/2011 (Bruxelles, 2011).

Tamas, Kristof (2012). How comprehensive is the EU's Global Approach to Migration? *Migration Policy Practice – A Bimonthly Review by and for Policymakers Worldwide*. Vol. II, numéro 1, février-mars 2012, ISSN 2223-5248.



Africa-Europe Platform  
Plateforme Afrique-Europe

[www.ae-platform.org](http://www.ae-platform.org)

Le projet de Plateforme européenne de la diaspora africaine pour le développement (EADPD) est financé par l'Union européenne et co-financé par la Direction suisse du développement et de la coopération, le ministère néerlandais des Affaires étrangères et la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

